



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-010

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ETAIENT PRESENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

POUVOIRS : Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSEE : Mme GALLO Anne

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONNEAU Michel

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DRESSES PAR LE COMPTABLE PUBLIC – BUDGET PRINCIPAL

Madame CANTIER Nadège, 1ere Adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Madame CANTIER Nadège présente les résultats d'ensemble du compte de gestion. C'est l'assurance que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes nettes	4 104 849.05€	550 519.24€	4 655 368.29€
Dépenses nettes	3 900 025.83	541 216.69€	4 441 242.52€
Résultat de l'exercice 2022	+204 823.22€	+9 302.55€	+214 125.77€
Excédent (+)ou Déficit (-)			

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-31 du Code du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Entendu le rapport de Madame CANTIER Nadège,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-010

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 du Budget Principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le **13 MARS 2023**
et publié, affiché ou
notifié le ... **13 MARS 2023**
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU